

# RECOMMANDATIONS POLITIQUES DE CONSERVATION INTERNATIONALE POUR LE SBSTTA26 ET LE SBI4

Convention sur la diversité biologique (CDB)

Vingt-sixième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTTA26 du 13 au 18 mai 2024)

Quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI4 du 21 au 29 mai 2024)

Nairobi, Kenya

Alors que les pays se réunissent avant la COP16 pour le SBSTTA26 et le SBI4 – la dernière négociation intersessions avant la mise à jour des stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique (SPANB) et/ou des objectifs nationaux de biodiversité alignés sur le Cadre mondial de la biodiversité (CMB) de Kunming-Montréal – Conservation International propose les recommandations de haut niveau suivantes :

## RECOMMANDATIONS CLÉS

- **CADRE DE SUIVI (SBSTTA) :** Pour faciliter le suivi et l'établissement immédiats des rapports sur les objectifs et les cibles du CMB, nous continuons à encourager la réalisation rapide du cadre de suivi complet, avec un indicateur pour la cible 8 qui permet d'établir des rapports sur les actions synergiques entre biodiversité et climat.
- **BIODIVERSITÉ & SANTÉ (SBSTTA) :** Encourager l'adoption du plan d'action mondial pour l'intégration de la biodiversité et de la santé et des messages clés associés afin de permettre un travail intersectoriel efficace au niveau national.
- **MAINTENIR LA DYNAMIQUE (SBI) :** Afin d'enrayer et d'inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, nous encourageons tous les pays à fournir en temps voulu des SPANB actualisés et/ou des objectifs nationaux de biodiversité alignés sur le CMB pour examen lors de la COP16. Les négociations du SBI sur le point 2 de l'ordre du jour (examen de la mise en œuvre) devraient mettre l'accent sur la date limite pour les objectifs nationaux avant la COP16.
- **ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS ET EXAMEN (SBI) :** L'examen global des progrès collectifs doit être exhaustif, inclusif et refléter les ressources mobilisées pour réaliser les objectifs du CMB.
- **MOBILISATION DES RESSOURCES (SBI) :** S'assurer que des ressources à la hauteur de l'ambition du CMB sont mobilisées jusqu'en 2030, y compris l'engagement provisoire de 20 milliards USD en financement international de la part des pays développés et l'identification des subventions néfastes d'ici 2025, ainsi que l'augmentation de l'accès direct aux ressources pour les PACL.
- **BIODIVERSITÉ & CLIMAT (SBI) :** Une collaboration renforcée entre la CDB et la CCNUCC est nécessaire pour renforcer les liens entre la biodiversité et les changements climatiques au niveau national afin que les efforts en faveur de la biodiversité et du climat se renforcent mutuellement.

## Cadre de suivi

### SBSTTA26, point 3 de l'ordre du jour Cadre de suivi pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

Documents pertinents : 15/5. Cadre de suivi pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ([CBD/COP/DEC/15/5](#)) ; 25/1. Recommandation adoptée par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques du 19 octobre 2023 ([CBD/SBSTTA/REC/25/1](#)) ; Note du Secrétariat. Cadre de suivi pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ([CBD/SBSTTA/26/2](#)) ; Avis du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal sur le libellé des questions binaires dans le cadre de suivi ([CBD/SBSTTA/26/2/Add.1](#)).

L'absence d'un cadre de suivi clair et d'orientations pour aligner la mise en œuvre nationale sur les objectifs mondiaux au moment de l'adoption des Objectifs d'Aichi a contribué à l'incapacité mondiale à atteindre ces

objectifs. Conscient de cette difficulté, les pays ont adopté un cadre de suivi préliminaire en même temps que le CMB, avec une trajectoire claire pour un achèvement d'ici la COP16 grâce au travail d'un Groupe spécial d'experts techniques (AHTEG) sur les indicateurs. Conservation International salue les progrès réalisés par l'AHTEG sur le cadre de suivi du CMB. Cependant, pour faciliter le suivi et l'établissement immédiats des rapports sur les objectifs et les cibles du CMB, **les pays ont besoin du cadre de suivi complet**. C'est pourquoi Conservation International continue de recommander la réalisation rapide d'un cadre de suivi avec des indicateurs principaux pour les 23 cibles, d'ici la COP16 au plus tard.

Plus précisément, le cadre de suivi adopté à la COP15 ([CBD/COP/DEC/15/5](#)) ne contient pas d'indicateur principal pour la cible 8 et les pays n'ont pas réussi à s'entendre sur un indicateur mondial pour cette cible au SBSTTA25 ([CBD/SBSTTA/REC/25/1](#), page 5). Cela constitue une **grave lacune dans la capacité des pays à reconnaître explicitement et à rendre compte clairement des actions synergiques biodiversité-changement climatique**.

Il existe des preuves scientifiques claires selon lesquelles la perte de biodiversité et le changement climatique sont interconnectés, et des solutions fondées sur la nature et/ou une adaptation fondée sur les écosystèmes visant à protéger, restaurer et gérer durablement la nature peuvent répondre à ces deux crises<sup>1</sup>. Les écosystèmes terrestres, côtiers et marins à haute teneur en carbone tels que les tourbières, les mangroves, les zones humides, les forêts et les marais sont souvent les mêmes lieux essentiels au maintien de la biodiversité<sup>2</sup>. Certains types d'écosystèmes essentiels à la biodiversité sont plus vulnérables aux impacts des changements climatiques (par exemple les récifs coralliens), et les caractéristiques des écosystèmes, telles que leur intégrité et leur connectivité, influencent les services mondiaux de régulation du climat qu'ils assurent et leur résilience localisée aux impacts climatiques<sup>3 4</sup>.

Les pays élaborent déjà leurs nouveaux objectifs nationaux de biodiversité conformément au CMB, certains d'entre eux accordant la priorité aux actions menées dans les écosystèmes à forte teneur en carbone afin de maximiser les avantages pour la biodiversité et le climat<sup>5</sup>. **Des indicateurs solides qui capturent les contributions quantifiées de la nature à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique sont nécessaires pour garantir que les efforts en matière de biodiversité et de climat, notamment les efforts de suivi des actions et des impacts, se renforcent mutuellement, de façon à garantir des politiques efficaces et à faire la meilleure utilisation des rares ressources disponibles pour la nature**. Il existe plusieurs indicateurs constitutifs et complémentaires pour la cible 8 qui, s'ils sont utilisés, permettront de rendre compte de l'état des écosystèmes importants pour le climat<sup>6</sup>, mais les pays n'ont pas réussi à s'entendre sur un indicateur **obligatoire** exprimant bien la contribution quantifiée de la nature en tant que solution climatique pour rendre compte des actions nationales visant à atteindre plusieurs cibles du CMB (dont la 8 et la 11).

**Pour pallier ce manque de consensus, il pourrait être nécessaire d'établir un indicateur permettant d'évaluer si les politiques climatiques nationales, telles que les contributions déterminées au niveau national (CDN), comprennent des activités liées à la résilience ou à la minimisation des impacts négatifs sur la biodiversité**. L'alignement des politiques nationales en

---

<sup>1</sup> Pörtner, H.O., et al. 2021. Rapport de l'atelier sur la biodiversité et les changements climatiques coparrainé par l'IPBES et le GIEC ; IPBES et GIEC. DOI:10.5281/zenodo.4782538. [https://www.ipbes.net/sites/default/files/2021-06/20210609\\_workshop\\_report\\_embargo\\_3pm\\_CEST\\_10\\_june\\_0.pdf](https://www.ipbes.net/sites/default/files/2021-06/20210609_workshop_report_embargo_3pm_CEST_10_june_0.pdf).

<sup>2</sup> Noon, M.L., Goldstein, A., Ledezma, J.C. et al. Mapping the irrecoverable carbon in Earth's ecosystems. Nat Sustain 5, 37–46 (2022). <https://doi.org/10.1038/s41893-021-00803-6>.

<sup>3</sup> Grantham, H.S., Duncan, A., Evans, T.D. et al. Anthropogenic modification of forests means only 40% of remaining forests have high ecosystem integrity. Nat Commun 11, 5978 (2020). <https://doi.org/10.1038/s41467-020-19493-3>.

<sup>4</sup> Schmitz, O.J., Sylvén, M., Atwood, T.B. et al. Trophic rewilding can expand natural climate solutions. Nat. Clim. Chang. 13, 324–333 (2023). <https://doi.org/10.1038/s41558-023-01631-6>.

<sup>5</sup> Des conseils sur la manière de donner la priorité aux écosystèmes à haute teneur en carbone grâce à la mise en œuvre du CMB sont disponibles en [anglais](#), [espagnol](#) et [portugais](#).

<sup>6</sup> **Les indicateurs des composantes** comprennent l'ensemble des services de régulation climatique fournis par les écosystèmes par type d'écosystème (Système de comptabilité économique et environnementale) et les inventaires nationaux des émissions de gaz à effet de serre issus de l'affectation des terres et du changement d'affectation des terres. **Les indicateurs complémentaires** incluent les stocks de biomasse aérienne contenus dans les forêts (tonnes/ha), les inventaires nationaux des gaz à effet de serre provenant de l'utilisation des terres et des changements d'affectation des terres, ainsi que les stocks de carbone et les émissions annuelles nettes de GES, par catégorie d'utilisation des terres, en fonction de la couverture terrestre naturelle et non naturelle.

matière de biodiversité et de climat favorisera les synergies avec les processus d'établissement de rapports et de bilans prévus dans le cadre des deux conventions. Le projet d'indicateurs mondiaux pour la cible 8 discuté lors du SBSTTA25 ([CBD/SBSTTA/REC/25/1](#), 8.2, 8.4, 8.4bis, 8.4ter) peut être amélioré pour mieux décrire la manière dont les actions visant à atteindre la cible 8 sont liées à la mise en œuvre des politiques climatiques nationales, ainsi qu'à prendre en compte les derniers conseils du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs ([CBD/SBSTTA/26/2/Add.1](#)). **Conservation International propose les indicateurs suivants pour la cible 8.**

Texte proposé pour l'indicateur : Nombre de pays disposant de politiques adoptées pour minimiser l'impact des changements climatiques et de l'acidification des océans sur la biodiversité et pour minimiser les impacts négatifs et favoriser les impacts positifs de l'action climatique sur la biodiversité.	
8.1 La stratégie nationale pour la biodiversité de votre pays et son plan d'action incluent-ils des actions visant à prévenir ou à minimiser les impacts des éléments suivants ? (Sélectionnez toutes les réponses applicables)	(a) Changements climatiques (b) Acidification des océans, le cas échéant (c) Non, aucune
8.2 Les politiques de votre pays en matière de changements climatiques utilisent-elles des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques pour répondre aux impacts des changements climatiques et de l'acidification des océans sur la biodiversité ? (Sélectionnez toutes les réponses applicables)	(a) Non (b) En développement (c) Oui, partiellement (d) Oui, en totalité
8.3 La mise en œuvre de politiques visant à répondre aux impacts des changements climatiques et/ou de l'acidification des océans sur la biodiversité fait-elle l'objet d'un suivi et de rapports ? (Sélectionnez toutes les réponses applicables)	(a) Non (b) En développement (c) Oui, sur les changements climatiques (d) Oui, sur l'acidification des océans
8.4 Les politiques de votre pays en matière de changements climatiques prévoient-elles les types d'actions suivants afin de renforcer la résilience de la biodiversité ? (Sélectionnez toutes les réponses applicables)	(a) Atténuation (b) Adaptation (c) Réduction des risques (d) Aucun
8.5 Des mesures ont-elles été mises en place pour minimiser les impacts négatifs et favoriser les impacts positifs des actions climatiques sur la biodiversité ?	(a) Non (b) En développement (c) Oui, partiellement (d) Oui, en totalité

Le tableau ci-dessous présente le texte de l'indicateur de la cible 8 proposé par Conservation International dans le contexte du projet de texte discuté lors du SBSTTA25.

Texte proposé pour l'indicateur : Nombre de pays disposant de politiques adoptées pour minimiser l'impact des changements climatiques et de l'acidification des océans sur la biodiversité et pour minimiser les impacts négatifs et favoriser les impacts positifs de l'action climatique sur la biodiversité.	
8.1 La stratégie nationale pour la biodiversité de votre pays et son plan d'action incluent-ils des actions visant à prévenir ou à minimiser les impacts des éléments suivants ? (Sélectionnez toutes les réponses applicables)	(a) Changements climatiques {(b) Acidification des océans, le cas échéant} {(c) Non, aucune}
8.2 <del>La stratégie nationale sur</del> [Les politiques] sur les changements climatiques ( <del>les contributions déterminées au niveau national</del> ) de votre pays utilisent-elles des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques} <b>POUR</b> répondre aux impacts des changements climatiques et de l'acidification des océans [ <del>le cas échéant,</del> ] sur la biodiversité ? (Sélectionnez toutes les réponses applicables)	(a) Non (b) <del>Non, mais en</del> <b>En développement</b> (c) Oui, partiellement (d) Oui, en totalité
8.3 <del>La mise en œuvre des politiques visant à répondre aux</del> Les impacts des changements climatiques et/ou de l'acidification des océans sur la biodiversité <del>fait-elle</del> font-ils l'objet d'un suivi et de rapports ? (Sélectionnez toutes les réponses applicables)	(a) Non (b) <del>Non, mais en</del> <b>En développement</b> (c) Oui, sur les changements climatiques (d) Oui, sur l'acidification des océans
8.4 [ <del>La stratégie nationale</del> ] [Les politiques] sur les changements climatiques ( <del>les contributions déterminées au niveau national</del> ) ou [ <del>les plans d'action</del> ] de votre pays [ <del>sur les impacts des changements climatiques et de l'acidification des océans</del> ] prévoient-elles les types suivants d'actions afin de renforcer la résilience de la biodiversité ? (Sélectionnez toutes les réponses applicables)	(a) Atténuation (b) Adaptation (c) Réduction des risques (d) Aucun

<p>8.4 bis <b>8.5</b> Des mesures ont-elles été mises en place pour minimiser les-impacts [négatifs] <b>ET y compris dans les contributions déterminées au niveau national ?</b></p> <p><del>8.4 ter Des mesures ont-elles été mises en place pour favoriser les impacts positifs des actions climatiques sur la biodiversité, y compris dans les contributions déterminées au niveau national ?</del></p>	<p>(a) Non  (b) <del>Non, mais en</del> En <b>développement</b>  (c) Oui, partiellement  (d) Oui, en totalité</p>
--	---

## Biodiversité & Santé

### SBSTTA26, point 9 de l'ordre du jour Biodiversité et santé

Documents pertinents : 15/29. Biodiversité et santé ([CBD/COP/DEC/15/29](#)) ; Note du Secrétariat. Biodiversité et santé ([CBD/SBSTTA/26/8](#))

Lors du SBSTTA26, les pays discuteront du [projet de plan d'action mondial](#) visant à intégrer les liens entre la biodiversité et la santé dans les politiques nationales, qui a été demandé lors de la COP15 ([CBD/COP/DEC/15/29](#)). Ce plan d'action représente une opportunité de faire progresser les efforts visant à promouvoir conjointement la biodiversité et la santé humaine.

Les conséquences tragiques de la dégradation de l'environnement sur la santé humaine sont devenues de plus en plus évidentes ces dernières années, comme en témoignent les ravages causés par les récentes transmissions de virus des animaux aux humains (tels que le virus mpxv, le virus Ebola et probablement le virus à l'origine du COVID-19), les expositions aux substances toxiques et les millions de décès humains prématurés chaque année dus à la pollution atmosphérique<sup>7</sup>. En outre, les modèles scientifiques montrent que la fréquence des épidémies et des pandémies majeures provoquées par la transmission de virus entre les animaux et les humains sera multipliée au cours des prochaines décennies si le rythme actuel de dégradation de l'environnement – notamment la perte de biodiversité – se poursuit<sup>8</sup>.

La mise en évidence des liens entre la biodiversité et la santé humaine apporte une raison impérieuse d'investir dans la protection de la biodiversité, ce qui, à terme, renforcera la mise en œuvre du CMB. C'est pourquoi **Conservation International encourage les pays à adopter ce plan d'action pour permettre un travail intersectoriel sur la biodiversité et la santé au niveau national.**

## Examen de la mise en œuvre

### SBI4, point 2 de l'ordre du jour. Examen de la mise en œuvre : progrès dans la définition d'objectifs nationaux et mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité

Documents pertinents : 15/6. Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen ([CBD/COP/DEC/15/6](#)) ; Note by the Secretariat. Review of implementation: progress in the preparation of revised and updated national biodiversity strategies and action plans and the establishment of national targets in alignment with the GBF ([CBD/SBI/4/2](#))

Après quatre années d'efforts, notamment après d'importants retards liés au COVID-19, un accord a été conclu sur le CMB en décembre 2022. En adoptant le CMB, les pays ont convenu de mener des actions ambitieuses, à la mesure de l'ampleur de la crise de la biodiversité. **Il est désormais temps de mettre rapidement en œuvre le CMB.**

Conservation International recommande que la décision finale sur ce point mette à nouveau l'accent sur la réalisation rapide des engagements pris lors de la COP15. Pour cela, CI encourage les discussions au SBSTTA26 et au SBI4 qui se concentrent sur la promotion de la compréhension des options dont disposent les pays pour soumettre des objectifs nationaux en matière de biodiversité avant la COP16. Afin de permettre au mieux le premier examen de la mise en œuvre à la COP16, les SPANB et/ou les objectifs nationaux en matière de biodiversité **devraient être soumis d'ici août 2024**. Les pays qui ne sont pas en mesure d'achever la mise à jour complète de leurs SPANB avant la COP16 ont la possibilité de soumettre

<sup>7</sup> OMS. (2022). Pollution de l'air ambiant (extérieur). [https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ambient-\(outdoor\)-air-quality-and-health](https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ambient-(outdoor)-air-quality-and-health).

<sup>8</sup> Marani, M., Katul, G. G., Pan, W. K., & Parolari, A. J. (2021). Intensity and frequency of extreme novel epidemics. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 118(35), e2105482118. <https://doi.org/10.1073/pnas.2105482118>.

**uniquement les objectifs nationaux en matière de biodiversité et leurs indicateurs correspondants** sur l'[outil d'établissement de rapports en ligne](#) créé dans l'annexe 1 de [la décision 15/6](#). **Une clarification à ce sujet devrait être mise en avant dans la décision finale sur ce point de l'ordre du jour afin de favoriser la compréhension entre tous les pays.** Il sera difficile d'obtenir une dynamique mondiale à la mesure de l'ampleur de la crise de perte de biodiversité sans afficher une forte mobilisation se traduisant par la soumission par une majorité de pays de leurs objectifs nationaux et/ou leurs SPANB révisés avant la COP16.

**CI recommande également que la décision finale souligne l'importance d'une approche pangouvernementale et pansociétale pour l'élaboration et la mise en œuvre de SPANB et/ou d'objectifs nationaux actualisés,** ainsi que la nécessité d'une représentation et d'une participation pleines et entières, équitables, inclusives, effectives et sensibles au genre dans la prise de décision par les peuples autochtones et les communautés locales (PACL), incluses dans la cible 22 du CMB. Cette approche nécessite un soutien de tous les niveaux de gouvernement et s'appuie sur l'action et la coopération de tous les acteurs de la société, en particulier sur les contributions des PACL. Compte tenu du rôle fondamental que jouent les PACL dans la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité, leur participation à ces processus d'élaboration des politiques doit être une priorité.

## Établissement de rapports & Examen

### **SBI4, point 3 de l'ordre du jour Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen**

Documents pertinents : 15/5. Cadre de suivi pour le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ([CBD/COP/DEC/15/5](#)) ; 15/6. Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen ([CBD/COP/DEC/15/6](#)) ; Contributions scientifiques, techniques et technologiques qui devraient éclairer l'examen mondial des progrès collectifs dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ([CBD/SBSTTA/25/3](#)) ; Note by the Secretariat. Mechanisms for planning, monitoring, reporting and review ([CBD/SBI/4/4](#)) Note by the Secretariat. Procedures for the global review of collective progress in the implementation of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework ([CBD/SBI/4/4/Add.2](#))

Le [mécanisme de mise en œuvre](#) adopté lors de la COP15 offre une approche renforcée en matière de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen, qui aboutira à un examen mondial des progrès collectifs lors de la COP17 et de la COP19. Lors du SBI4, les pays devraient formuler des recommandations sur plusieurs aspects du mécanisme de mise en œuvre, notamment sur l'examen volontaire par les pays<sup>9</sup> et les modèles de rapports nationaux.

Globalement, l'examen mondial des progrès collectifs devrait évaluer si les actions nationales agrégées et les moyens de mise en œuvre, basés sur les SPANB révisés, conduisent effectivement à la réalisation de la mission, des objectifs mondiaux et des cibles du CMB, et encourager une action renforcée et/ou accrue si les progrès sont insuffisants. Conservation International recommande que la décision finale inclue les contributions d'acteurs non étatiques à la mise en œuvre du CMB afin que **l'examen global des progrès permette un examen standardisé, participatif et impactant de la part des acteurs étatiques et non étatiques.**

## Mobilisation des ressources

### **SBI4, point 4 de l'ordre du jour Mobilisation des ressources et mécanisme financier : a) Mobilisation des ressources ; (b) Mécanisme financier.**

Documents pertinents : 15/7. Mobilisation des ressources ([CBD/COP/DEC/15/7](#)) ; 15/15. Mécanisme financier ([CBD/COP/DEC/15/15](#)) ; Travaux du Comité consultatif sur la mobilisation des ressources ([lien](#)) ; Note by the Secretariat. Resource mobilization (CBD/SBI/4/5) ; Note by the Secretariat. Financial mechanism ([CBD/SBI/4/6](#)) ; Note by the Secretariat. Report of the Council of the Global Environment Facility to the fifteenth meeting of the Conference of the Parties to the Convention on Biological Diversity ([CBD/SBI/4/6/Add.1](#))

---

<sup>9</sup> Voir le modus operandi proposé pour un forum ouvert pour les examens volontaires des pays, rédigé lors de la COP15 dans la décision [CBD/COP/15/2](#), page 180.

Les cibles 18 et 19 du CMB traduisent une approche globale visant à combler le déficit de financement de la biodiversité de 700 milliards USD grâce à une combinaison de nouvelles ressources (~200 milliards USD/an) et à l'élimination/réaffectation des subventions et des flux financiers négatifs (~500 milliards USD/an). La stratégie de [mobilisation des ressources](#) correspondante a été adoptée pour permettre un démarrage rapide et un déploiement de la mobilisation des ressources et aligner les ressources avec la mise en œuvre du CMB jusqu'en 2030. Le Comité consultatif sur la mobilisation des ressources a été créé pour développer la stratégie au-delà de 2024 et rendra compte de ses travaux au SBI4. Le rapport comprendra une analyse du contexte actuel du financement de la biodiversité et des recommandations sur la manière de renforcer, simplifier et réformer les instruments existants pour atteindre les cibles 18 et 19.

Conservation International recommande que la décision finale sur ce point garantisse que la **stratégie de mobilisation des ressources à long terme est en bonne voie de mise en œuvre**, de sorte que des ressources à la hauteur de l'ambition du CMB soient disponibles pour les pays pendant toute la période de mise en œuvre. La stratégie de mobilisation des ressources devrait en particulier comporter des orientations claires pour la **réalisation rapide (1) de l'identification d'ici 2025 et de la réforme/élimination d'ici 2030 de 500 milliards USD par an de subventions nuisibles à la biodiversité et (2) des engagements financiers pris dans le cadre de la cible 19**, en particulier **l'engagement de porter le financement international des pays développés à 20 milliards USD d'ici 2025**. Les participants au SBI4 recevront un bilan sur la création et la mise en œuvre du Fonds du cadre mondial de la biodiversité (FCMB) qui a été créé dans le cadre du FEM. Conservation International recommande que la décision finale sur ce point, ainsi que toute recommandation adressée au FEM, **maintienne le pourcentage ambitieux de fonds d'accès direct dédiés aux PACL ainsi que le pourcentage engagé pour l'allocation de fonds aux PEID et aux PMA**<sup>10</sup>. Enfin, conformément aux priorités du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB) et des PACL, Conservation International recommande que les pays établissent des fonds nationaux qui fournissent un financement direct et un accès aux PACL. Des mécanismes de soutien financier aux PACL, y compris à partir de sources publiques, sont nécessaires pour renforcer le rôle des actions collectives des PACL et de la gestion des ressources naturelles.

## Biodiversité & Climat

### SBI4, point 7 de l'ordre du jour Coopération avec d'autres conventions et organisations internationales.

Documents pertinents : 15/13. Coopération avec d'autres conventions et organisations internationales ([CBD/COP/DEC/15/13](#)) ; 25/8. Biodiversité et changements climatiques ([CBD/SBSTTA/REC/25/8](#)) ; Intersessional activities on biodiversity and climate change ([SCBD/SSSF/JL/TT/AC/91588](#))

Comme indiqué en détail ci-dessus, il existe des preuves scientifiques claires sur la relation entre la perte de biodiversité et les changements climatiques, et leurs solutions peuvent souvent être trouvées dans les mêmes endroits, en utilisant les mêmes approches<sup>11</sup>. La CDB reconnaît de longue date les synergies entre la biodiversité et les changements climatiques dans plusieurs décisions clés<sup>12</sup> – et maintenant dans le CMB. Lors de la COP15, les pays ont souligné l'importance de la collaboration pour atteindre les objectifs du CMB et d'autres objectifs mondiaux, y compris l'Accord de Paris, et ont demandé le soutien du Secrétaire exécutif pour favoriser cet alignement ([CBD/COP/15/2](#), page 238). Ces synergies ont également été soulignées lors de la COP28 de la CCNUCC dans la [Déclaration conjointe de la COP28 sur le climat, la nature et les populations](#), et dans les accords conclus dans le cadre du [Consensus des Émirats arabes unis](#) pour aligner les efforts avec ceux du CMB et réduire les impacts climatiques sur la biodiversité.

Dans la recommandation à la COP16 sur la coopération avec d'autres conventions et organisations, la décision du SBI4 peut **faire progresser les liens entre la biodiversité et les changements climatiques au niveau national afin de garantir que les efforts en faveur de la biodiversité et du climat, notamment les efforts de suivi des actions et des impacts, se renforcent mutuellement, de façon à garantir des politiques efficaces et à faire la meilleure utilisation des rares**

<sup>10</sup> Conseil du FCMB. (8 et 9 février 2024), Politique d'allocation des ressources pour le Fonds du cadre mondial pour la biodiversité (FCMB). [https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/2024-02/EN\\_GEF.GBFF\\_01.03.Rev\\_03\\_Policy\\_Allocation\\_Resources\\_GBFF.pdf](https://www.thegef.org/sites/default/files/documents/2024-02/EN_GEF.GBFF_01.03.Rev_03_Policy_Allocation_Resources_GBFF.pdf).

<sup>11</sup> Pörtner, H.O., et al. 2021. Rapport de l'atelier sur la biodiversité et les changements climatiques coparrainé par l'IPBES et le GIEC ; IPBES et GIEC. DOI:10.5281/zenodo.4782538. [https://www.ipbes.net/sites/default/files/2021-06/20210609\\_workshop\\_report\\_embargo\\_3pm\\_CEST\\_10\\_june\\_0.pdf](https://www.ipbes.net/sites/default/files/2021-06/20210609_workshop_report_embargo_3pm_CEST_10_june_0.pdf).

<sup>12</sup> Voir annexe : <https://www.cbd.int/doc/notifications/2023/ntf-2023-043-climate-en.pdf>.

**ressources disponibles pour la nature.** Le SBI4 est une occasion importante de faire progresser ces liens, compte tenu de l'absence de consensus lors du SBSTTA25, où les pays n'ont pas pu parvenir à un consensus sur des orientations détaillées concernant *la manière dont* les pays devraient agir pour faire face à la double crise de la perte de biodiversité et des changements climatiques, malgré un accord sur la nécessité d'y répondre ([CBD/SBSTTA/REC/25/8](#)).

**Conservation International recommande que la décision finale sur ce point comprenne des appels à une collaboration renforcée sur la mise en œuvre d'une action synergique climat-biodiversité avec la CCNUCC.** Si les efforts de coopération nécessitent un soutien similaire de la part de la CCNUCC, la décision du SBI4 devrait envoyer un signal clair sur la nécessité d'une collaboration entre les conventions afin de maximiser les synergies et de minimiser les compromis dans la mise en œuvre des deux conventions.



Jill Hepp  
Directrice générale, Politique  
climatique  
[jhepp@conservation.org](mailto:jhepp@conservation.org)